

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Les ablations complexes ne nécessitent plus de prédétermination

À compter du 1^{er} juin 2015, les ablations complexes de dents ayant fait éruption (codes 71201, 71209, 71211 et 71219; Québec : codes 72100 DG, 77910 PE, 71008 PR, 71004 PR et 72110 GP) ne feront plus l'objet de prédéterminations. Ces services, qui figuraient auparavant à l'annexe B, ont été transférés à l'annexe A. Les fournisseurs de soins dentaires sont encouragés à facturer ces services directement au Programme des SSNA en envoyant leurs demandes de paiement à Express Scripts Canada aux fins de traitement. Le Programme des SSNA rappelle aux fournisseurs de soins dentaires de ne pas envoyer de pièces justificatives (telles que des radiographies ou des notes cliniques) à Express Scripts Canada lors de la soumission des demandes de paiement pour les services qui figurent à l'annexe A.

Définition du processus de prédétermination et du traitement du Programme des SSNA

Le **processus de prédétermination** sert à réviser et à préautoriser le traitement avant qu'il commence. Cela permet au fournisseur de soins dentaires et au bénéficiaire de comprendre les engagements en matière de couverture de services dans le cadre du Programme des SSNA et concerne tous les services qui figurent à l'annexe B et les services qui comportent une limite de fréquence qui figurent à l'annexe A. Un plan de traitement fait partie d'une demande de prédétermination.

Un **plan de traitement** complet contient des renseignements de la part du dentiste ou du spécialiste traitant ou qui a été consulté, et indique tout traitement terminé ou en attente, y compris ce qui suit : les services de restauration, de parodontie, de prosthodontie, d'endodontie, d'orthodontie et de chirurgie.

Demandes de prédétermination

Les fournisseurs de soins dentaires doivent se rappeler que toutes les demandes de **prédétermination** doivent être envoyées au Centre de prédétermination dentaire (voir les coordonnées à la dernière page du bulletin).

Vérification de l'état d'une demande de prédétermination

Pour vérifier l'état d'une demande de prédétermination, les fournisseurs de soins dentaires peuvent communiquer directement avec le Centre de prédétermination dentaire aux coordonnées ci-dessous.

Centre de prédétermination dentaire du Programme des SSNA - Soins dentaires

Téléphone sans frais :
1 855 618-6291

Télécopieur sans frais :
1 855 618-6290

Centre de prédétermination dentaire - Services d'orthodontie

Téléphone sans frais :
1 866 227-0943

Télécopieur sans frais :
1 866 227-0957

Renseignements manquants ou incomplets dans les demandes de prédétermination et de postdétermination

Le nombre de demandes soumises pour lesquelles des renseignements sont manquants ou incomplets augmente sans cesse et cela entraîne des délais.

Pour éviter les délais dans le traitement des demandes de prédétermination et de postdétermination, les fournisseurs de soins dentaires doivent s'assurer de ce qui suit :

- Les demandes sont soumises au Centre de prédétermination dentaire et les documents à l'appui y sont joints.
- Les demandes ont été vérifiées avant d'être soumises, c'est-à-dire que tous les renseignements nécessaires figurent sur le formulaire de demande, notamment le code d'acte, le numéro de la dent, la surface de la dent, les honoraires professionnels, etc.

Les demandes de postdétermination doivent comprendre les éléments ci-dessous :

- La date à laquelle le service a été effectué. Sinon, la demande sera traitée comme une prédétermination ce qui entraînera des modifications inutiles et des délais de paiement.
- La signature, le numéro et l'adresse du fournisseur ainsi que le relevé d'explication des services (le cas échéant). Sinon, les demandes de postdétermination incomplètes seront retournées au fournisseur. Une fois que le Centre de prédétermination dentaire a révisé la demande de postdétermination et l'a approuvée, elle est envoyée directement chez Express Scripts Canada aux fins de paiement.

Vous trouverez les coordonnées d'Express Scripts Canada ainsi que celles du Programme des SSNA à la dernière page du présent bulletin.

www.provider.express-scripts.ca

Publié conjointement par Express Scripts Canada et Santé Canada

Nota : Lorsque des demandes de paiement associées à un numéro de prédétermination sont soumises directement à Express Scripts Canada, les fournisseurs doivent s'assurer que tous les renseignements (nom et numéro du fournisseur, code d'acte, code de dent, etc.) indiqués dans la lettre de confirmation de la prédétermination correspondent à ceux qui figurent sur la demande de paiement.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter l'article 7.3.1 - Responsabilités du fournisseur de la Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires.

Carte de statut d'Indien, numéro d'identification du bénéficiaire du Programme des SSNA et date de renouvellement de la carte

Le certificat sécurisé de statut d'Indien sert de numéro d'identification du bénéficiaire inscrit au Programme des SSNA, et doit figurer sur toute demande de paiement, de prédétermination ou de postdétermination. Pour s'assurer que les renseignements sur le bénéficiaire des Premières Nations sont entrés correctement et qu'il n'y a pas d'erreur sur l'identité de la personne, nous recommandons aux fournisseurs de demander au bénéficiaire de présenter, lors de sa visite, sa carte de statut d'Indien (certificat de statut d'Indien plastifié ou certificat sécurisé de statut d'Indien).

Les fournisseurs ne peuvent refuser de fournir des services à un bénéficiaire des Premières Nations parce que la date de renouvellement indiquée sur la carte de statut de ce dernier est périmée. Les fournisseurs peuvent indiquer le numéro qui figure sur le certificat sécurisé de statut d'Indien lorsqu'ils soumettent des demandes de paiement au Programme des SSNA et le système de traitement vérifiera l'admissibilité du bénéficiaire. Les fournisseurs peuvent également communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada pour vérifier l'admissibilité du bénéficiaire au Programme des SSNA.

Veillez noter que les bénéficiaires inuits n'ont pas de carte de statut d'Indien. Ils disposent d'un **numéro d'identification qui commence par la lettre N** (numéro d'identification utilisé par le Programme des SSNA). Le numéro d'identification N des bénéficiaires inuits admissibles des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut est lié à leur carte du régime d'assurance maladie. Par conséquent, ce numéro peut être indiqué sur les demandes soumises. Les bénéficiaires inuits qui n'ont pas de carte d'assurance maladie doivent fournir une carte d'identification avec une photo, ainsi que leur numéro N dans le cadre du Programme des SSNA.

RAPPELS

Chèques personnels de rajustement envoyés en raison d'une erreur de paiement

Lorsque vous devez effectuer un remboursement par suite d'un paiement incorrect, assurez-vous de libeller votre chèque au nom du Receveur général du Canada.

Toutefois, si le remboursement est associé à une demande de paiement faisant l'objet d'une coordination des services (CDS), veuillez envoyer votre chèque, libellé à l'ordre du Receveur général du Canada, chez Express Scripts Canada en y inscrivant le montant total reçu initialement et joindre le relevé de l'explication des services. Express Scripts Canada apportera les corrections.

Nota : Lorsque vous envoyez votre chèque chez Express Scripts Canada, assurez-vous de toujours indiquer le prénom et le nom du bénéficiaire ainsi que la date du service en question, ou de joindre la copie du Relevé des demandes de paiement des fournisseurs - Soins dentaires. Ainsi, nous pourrions apporter les corrections nécessaires.

Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires

Pour télécharger un exemplaire à jour de la Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires, visitez le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse www.provider.express-scripts.ca/dentaires.html. Si vous n'avez pas accès à Internet et que vous souhaitez recevoir un exemplaire de la trousse, veuillez communiquer avec un représentant au Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada au 1 888 511-4666.

Changement d'adresse?

Les fournisseurs doivent tenir Express Scripts Canada au courant de tout changement relatif à leurs renseignements. Sinon, il se peut qu'ils ne reçoivent pas les dernières mises à jour ou autre information importante provenant du Programme des SSNA et d'Express Scripts Canada, relativement à la couverture et à la soumission des demandes de paiement dans le cadre du Programme.

Veillez télécharger le *Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires* qui se trouve sur le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse www.provider.express-scripts.ca/dentaires.html, puis télécopiez le formulaire dûment rempli et signé à Express Scripts Canada avant de soumettre les demandes.

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention
des fournisseurs

***Veillez avoir votre numéro de fournisseur
sous la main.***

Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, HE
à l'exclusion des jours fériés.

[Demandes de paiement
pour soins dentaires](#)

Postez les demandes de paiement à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour soins dentaires -
Programme des SSNA
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto (Ontario) M4N 3N1

[Relations avec les fournisseurs de soins
dentaires et inscription des fournisseurs](#)

*Chaque cabinet supplémentaire doit être inscrit auprès
du Programme des SSNA et disposer de son propre
numéro de cabinet, et ce, avant de fournir
des services.*

Télécopiez le Formulaire d'inscription des fournisseurs de soins dentaires dûment rempli au

numéro de télécopieur sans frais : 1 855 622-0669

[Autre correspondance](#)

Postez toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga (Ontario) L5R 3G5

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du site
Web des fournisseurs et des demandes de paiement
du Programme des SSNA, ou communiquez avec le
Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

www.provider.express-scripts.ca

PROGRAMME DES SSNA - SERVICES DE SOINS DENTAIRES

Centre de prédétermination dentaire
du Programme des SSNA

Soins dentaires

Services de santé non assurés

Direction générale de la Santé des Premières nations
et des Inuits

Santé Canada

IA 1902D - 2^e étage, Édifice Jeanne-Mance
200, Promenade Églantine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Numéro sans frais : 1 855 618-6291
Télécopieur sans frais : 1 855 618-6290

Services d'orthodontie

Services de santé non assurés

Direction générale de la Santé des Premières nations
et des Inuits

Santé Canada

IA 1902C - 2^e étage, Édifice Jeanne-Mance
200, Promenade Églantine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Numéro sans frais : 1 866 227-0943
Télécopieur sans frais : 1 866 227-0957

PRÉDÉTERMINATIONS

Colombie-Britannique

Le service de prédétermination des soins dentaires en
Colombie-Britannique ne sera pas centralisé à Ottawa. Depuis
le 1^{er} octobre 2013, la Régie de la santé des Premières
Nations en Colombie-Britannique traite les demandes de
prédétermination, les demandes de remboursement aux
bénéficiaires et les demandes d'appels.

**Régie de la santé des Premières Nations
en Colombie-Britannique**

**757, rue West Hastings
Bureau 540**

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E6

Téléphone : 1 888 321-5003
Télécopieur : 1 604 666-5815